

CALENDRIER ET THEMES

DES STAGES ORGANISES A L'UD DE LENS EN 2007

Découverte FO et moyens d'action du syndicat

Durée : 5 jours

Contenu :

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Le syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

Public : Tous les adhérents qui portent un intérêt à l'activité du syndicat

Effectif : 20 stagiaires maximum

Lieu : BOULOGNE SUR MER

Dates :

Du 22 au 26 JANVIER

Lieu : UD

Dates :

Du 19 au 23 FEVRIER

Du 26 au 30 MARS

Du 04 au 08 JUIN

Du 24 au 28 SEPTEMBRE

Du 19 au 23 NOVEMBRE (**Réservé aux Cadres**)

Application du Droit du Travail

Durée : 3 jours

Contenu :

- Survol historique du droit du travail
- Hiérarchie des normes juridiques
- Organisation judiciaire française
- Utilisation de la convention collective et du code du travail
- Rôle et intervention des DP et membres CHSCT et des Conseillers du salarié
- Mises en pratique à partir de cas concrets

Public : Réservé en priorité aux DP, aux membres du CHSCT, aux conseillers du salarié et aux camarades fonctionnaires défendant des salariés sous contrat du privé et aux Militants ayant suivi un stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Date : Du 06 au 08 NOVEMBRE

Rôle et Fonctionnement du C.H.S.C.T

Durée : 5 jours

Contenu :

- Le CHSCT source de revendications
- Le CHSCT et les organismes de prévention
- Le CHSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Le CHSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

Effectif : 15 stagiaires maximum

Public : Militants ayant suivi un stage « découverte FO », et être membre titulaire du CHSCT ou délégué du personnel investi des missions de CHSCT

Impératif : Etre pris en charge par l'employeur

Lieu : UD

Dates : Du 19 au 23 MARS

Du 01 au 05 OCTOBRE

Conditions Particulières : En vertu de l'article L236-10 du Code du Travail, le financement de ce stage est à la charge de l'employeur : la rémunération de l'organisme de formation soit 249 € x 5 jours plus les frais de séjour soit 83.86 € x 5 jours, les frais de repas, plus les frais de transport à concurrence du tarif 2^{ème} classe SNCF, cela dans les entreprises de + 300 salariés. Pour les -300 salariés : stage facturé sur 3 jours et 2 jours pris en charge par la Confédération

* sous réserve de réactualisation

Insertion des Personnes Handicapées en milieu ordinaire de travail

Durée : 4 jours

Contenu :

- L' historique du handicap
- Les positions de Force Ouvrière sur le sujet
- Les structures d'accompagnement et les aides financières possibles pour l'ensemble des personnes concernées
- Le rôle des institutions représentatives du personnel
- La médecine du travail
- Les prestations de la branche maladie ainsi que de la branche accidents du travail et des maladies professionnelles

Public : Tous les adhérents

Effectif : 15 stagiaires minimum

Lieu : UD

Date : Du 23 au 26 OCTOBRE

⇒ **LES PERTES DE SALAIRES NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE**

⇒ **UN REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT PAR SYNDICAT**